

PLUi d'Arnas : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 10 octobre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à Arnas (Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 24 septembre 2025. Il délimite 76 zones, dont 34 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 10 octobre 2025.

- Le PLUi d'Arnas s'applique dans sa version du 24 septembre 2025 ; nous publions 24 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 76 zones : 34 urbaines (U), 10 à urbaniser (AU), 9 agricoles (A) et 23 naturelles (N).
- Sur les 240 communes du Rhône dont nous publions le document, Arnas occupe le rang 78 par le nombre de zones délimitées : 19 zones de plus que la médiane du département (58 zones).
- 305 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Arnas depuis 2013, pour 570 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	76 zones
Zones urbaines (U)	34 zones
Zones à urbaniser (AU)	10 zones
Zones agricoles (A)	9 zones
Zones naturelles (N)	23 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS SAONE
Version du	24 septembre 2025
Partition GPU	DU_200040590
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/200040590/e6fe4cdb2fdb5a1b504c3208680fae66/200040590_reglement_SECT01_20250924.pdf
Règles extraites	24 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Arnas

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	14 avril 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/arnas-69013>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Arnas : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE le

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053876314>

Inondation, Mouvement de terrain, Séisme, Phénomène lié à l'atmosphère, Radon, Transport de marchandises dangereuses
21 reconnaissances
1er mai 2024

Inondations et/ou Coulées de Boue

2 plans

Inondation

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

Uac, Uc, Ud, Ue, Uf, Ug, Uh, Uia, Ur

AU1, AU2, AU3, AU4, AUac, AUh, AUia, AUias

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

69013

69400

CA Villefranche Beaujolais Saône

Rhône

Auvergne-Rhône-Alpes

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

76 zones

76 zones

76 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Gleizé (3,5 km)

Villefranche-sur-Saône (4,2 km)

Saint-Julien (4,8 km)

Denicé (4,9 km)

Limas (5,4 km)

Lacenas (6,2 km)

Blacé (6,4 km)

Saint-Étienne-des-Ouillères (6,5 km)

Salles-Arbuissonnas-en-Beaujolais (6,7 km)

Montmelas-Saint-Sorlin (8,2 km)

Cogny (9,1 km)

Rivolet (9,9 km)

Vaux-en-Beaujolais (10,5 km)

119 zones

108 zones

36 zones

53 zones

66 zones

41 zones

60 zones

87 zones

45 zones

34 zones

58 zones

53 zones

60 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/arnas-69013>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi d'Arnas : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Ville-sur-Jarnioux (10,6 km)	40 zones
Le Perréon (11,0 km)	37 zones
Saint-Cyr-le-Chatoux (13,4 km)	26 zones
Belleville-en-Beaujolais (10,7 km)	102 zones
Taponas (12,3 km)	20 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/69-rhone/arnas-69013>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.